DETERMINANTS SOCIODEMOGRAPHIQUES DANS L'EVALUATION DE LA SANCTION DES TRICHEURS A L'UNIVERSITE CATHOLIQUE D'AFRIQUE CENTRALE (UCAC)

Gustave Georges MBOE (Ph.D)
Unité de Recherche en Philosophie et des Sciences Sociales Appliquées (URPHISSA)
Psychologue des organisations,
Chargé de Cours à l'Université de Dschang
gustave.mboe@univ-dschang.org/ mboegustavegeorges@gmail.com

Résumé

Cette étude s'inscrit en droite ligne de la théorie de la conduite du changement organisationnel. Elle postule que la mise en œuvre de tout changement organisationnel doit nécessairement bénéficier d'une évaluation et des ajustements subséquents. Dans la pratique, l'étude s'appuie sur la sanction des tricheurs par l'affichage dans les campus de l'UCAC. Sur la base d'une enquête auprès de 261 étudiants du niveau 2 à 5 au campus d'Ekounou, les résultats attestent de la nécessité de traquer les tricheurs dans le but de préserver la renommée de l'institution. Egalement, l'étude ouvre la voie à l'intégration l'opinion des autres acteurs de la communauté universitaire sur la question.
Mots clés : *Changement organisationnel, Evaluation, Tricherie, sanction par l'affichage.*

Abstract

This study is related to change management theory. It stipulates that the implementation of each organizational change must necessary be evaluated in order to have subsequent adjustments. In practice, this study is based on the diffusion of cheaters sanctioned through the campus of catholic university in central Africa. From an investigation of 261 students of level 2 til 5of Ekounou campus, the results reveal the need to track cheaters to preserve the image of the institution. Thus, the study steal expected the opinion of the others members of university community on that question.
Key words*: Cheating, Evaluation, Organizational change, Sanction.*

1. Problématique

Les universités, de par le monde, constituent des terreaux fertiles pour la tricherie sous toutes les facettes. Cette tricherie, quelle que soit l'expression, est un cas concret de dysfonctionnement organisationnel, particulièrement destructeur pour l'image de l'institution. En l'état actuel des écrits, on en sait particulièrement sur le caractère séculaire de la tricherie à l'école, transversal des cycles

éducatifs (Buze, 2007), la géo localisation dans l'espace (Gravers, 2008 ; Mc Cabe, Trevino et Butterfield, 2001) cités par Tchouata, Lamago et Singo Njabo (2014, p.48) telle qu'en France (Tournier, 2012 ; Pech, 2011 ; Guibert et Michaut, 2009). Les universités camerounaises en générale et l'université catholique d'Afrique centrale (UCAC) en particulier, n'échappent point à cette malédiction (Mboe, 2017 ; Ekambi, 2003 ; Tchouata, 2009). Ainsi, la littérature présente un certain nombre de raisons/déterminants susceptibles de justifier l'enracinement de la tricherie au plan empirique (Gimeno, 1984 ; Mboe, 2013 et 2010 ; Tchouata et al., 2014 ; Tournier, 2012 ; Tchouata, 2012 et 2009 ; Pech, 2011 ; Whitley, 1998 ; Crown et Spiller, 1998 cités par Guibert et Michaut, 2009, p.43), théorique (Ames, 1992 ; Butera et Darmon, 2005, Elliot et Dweck, 1988, Nicholls, 1984) repris par Tchouata et al., 2014. Il convient de souligner que la tricherie extériorise actuellement sa sophistication ou son raffinement (Pech, 2012 ; Guénard, 2012, Galand, 2008), Stephens, 2008) repris par Tchouata (2014). Cependant, la volonté d'en découdre avec ce mal et ceux qui le perpétuent (les tricheurs) est loin de connaitre l'essoufflement des sommets stratégiques des organisations universitaires en particulier et celles éducatives en générale. C'est par rapport à cette ingéniosité que l'on situe la logique de sanctionner les tricheurs de l'Ucac par l'affichage de la photo sur format A4, dans l'ensemble des campus de cette institution en zone CEMAC.

Si l'on peut se féliciter de l'instauration de la mesure et de la communication qui l'accompagne au moment des inscriptions des nouvelles recrues voire l'exhortation à ne pas prêter le flanc à une quelconque banalisation de la tricherie (Guénard, 2012) en faisant croire ou « laisser se rependre les idées selon lesquelles ce serait « normal » de tricher », ce qui explique l'appel à durcir le ton mieux, de « *serrer la vis ou changer d'outils* » en matière de sanctions à l'école et ailleurs (Galand, 2008), reste cependant peu connus, les déterminants sociodémographiques des étudiants de ladite institution, eux les témoins privilégiés et victimes de cette sanction. Comme le reconnait fort opportunément la théorie de la conduite du changement organisationnel en général, « la mise en œuvre (de tout processus de changement) devrait certainement bénéficier d'une évaluation et des ajustements nécessaires) Aubert-Lotarski, Nkizamacumu et Kozlowski (p,2). Dans le même ordre d'idée, la théorie de l'innovation stipule que,

autant l'agir de la hiérarchie est nécessaire lors de l'implémentation d'une stratégie organisationnelle (Sarda, 2007), autant les déterminants sociodémographiques des bénéficiaires méritent d'être connue. Il apparait donc indéniable de requérir l'opinion des personnes sur qui s'applique toute idée de changement, d'innovation, de réforme dans une organisation. C'est d'ailleurs ce qui explique l'abondante littérature sur la question dans bien de disciplines : l'audit interne, le contrôle de gestion, le marketing, la publicité, la psychologie des organisations.

En effet, lors de la réalisation des audits ou des contrôles de gestion, le contrôle interne affirme que l'organisation se caractérise par la mise en œuvre de moyens matériels et humains en vue de la réalisation de certains objectifs organisationnels. Par conséquent, la direction de l'organisation impose à tout instant de prendre des décisions quant aux objectifs à atteindre, aux hommes et aux moyens à engager, aux tâches à accomplir, à l'exécution et du contrôle sur le processus d'organisation. En somme, le contrôle de la réalisation des objectifs. Sur un autre plan, l'information apparait comme l'ADN du contrôle, l'appréciation proprement dite se veut un élément fondamental de chaque processus de contrôle. Et si l'on exige toujours que l'information soit complète, communiquée à temps et suffisamment précise, mieux qu'elle soit fiable, l'opinion des bénéficiaires, acteurs internes du processus fonctionnel de l'organisation, apparait idoine (Groffils, p.8). Et parce que l'opinion des réceptacles d'une innovation, d'un changement, d'un processus organisationnel, d'une réforme est essentielle, tout doit être mis en œuvre afin de la connaitre, de la comprendre et de répondre aux exigences qui en découleraient dans la limite de l'ordre possible. C'est ce qui justifie la richesse des travaux en marketing sur la mesure de la satisfaction des clients (MEDEF, Collela et Armand), sur le contrôle interne (Sawyer, 1976 ; Wilson, Root, 1984 ; Khodja et Benabdallah, 2005).

La psychologie des organisations ne rechignerait point quant à l'idée de recourir à ce genre d'approche au moment où la démarche qualité, la gouvernance universitaire, l'émergence, l'approche participative, la direction par objectifs (DPO) sont désormais inscrites dans la culture, l'idéologie de bien d'organisations. Il apparait donc opportun de se faire une idée sur l'opinion des étudiants de l'institution sur l'application de cette sanction. En que structure traversée par toute

réforme en lien avec la traque de tout élément susceptible d'entamer l'image organisationnelle, le regard des étudiants, acteurs incontournables de la communauté universitaire de l'Ucac, est donc digne d'intérêt en tant que feed-back (Wiener, 1948 ; Willezaële, 2003).

La présente recherche vise à mettre en exergue les déterminants sociodémographiques des étudiants de l'Ucac sur la sanction des tricheurs par l'affichage. Spécifiquement, il est question de voir l'impact de l'âge, du niveau d'étude, du sexe, de la filière, de la région, de la région/pays d'origine, du statut matrimonial et de la situation professionnelle.

Par ces opinions, il y a là l'occasion de se faire une idée assez exhaustive de ce que ses propositions peuvent générer comme réaction pour susciter, d'une part, des ajustements nécessaires à partir de ce qui ne marche pas convenablement, et d'autre part, initier des stratégies de renforcement sur ce qui marche et déboucher sur la codification et la duplication à une échelle plus grande.

2. Méthode

2.1. Participants

261 étudiants de l'Ucac au campus d'Ekounou à Yaoundé ont participé à l'étude soit 103 hommes et 158 femmes. Le plus jeune a 20 ans et le plus âgé a 35 ans. Ils ont marqué leur accord pour participer à l'étude.

2.2. Outil de collecte des données

La présente recherche s'appuie sur l'outil de collecte de données proposé par Mboe (2017) portant sur les items suivants : sexe, âge, situation matrimoniale, filière, niveau, religion, région d'origine et la situation professionnelle, connaissance des sanctions contre la tricherie, à l'évaluation spécifique de la sanction par l'affichage.

2.3. Méthode d'analyse des données

Pour la présente étude, les résultats concernent trois variables saillantes notamment le sexe, l'âge le niveau d'étude et la filière fréquentée. Ces résultats sont présentés sous forme de tableaux et de graphiques illustratifs.

3. Résultats

3.1. Le sexe vis-à-vis de la sanction par l'affichage

Sur un total de 103 hommes ayant répondu à l'instrument d collecte, 54 d'entre eux sont en faveur avec la sanction par l'affichage du tricheur, 1 seule personne est en accord avec le blâme contrairement à 6 qui sont pour une note égale à 0 sur 20 dans la matière ; 42 sont en faveur d'une exclusion définitive. Mais aucun d'entre eux ne se prononce en faveur de l'interdiction à s'inscrire dans les universités nationales ou de la zone CEMAC.

Pour ce qui est des femmes, celles-ci ont tendance à être en faveur pour l'affichage des tricheurs soit 82, une personne en faveur pour le blâme, 9 pour la note 0 et l'exclusion définitive est soutenue par 61 d'entre elles et 5 militent pour l'interdiction de s'inscrire dans les autres universités du pays.

On peut donc observer que les femmes ont tendance à être plus restrictives vis-à-vis de la sanction (60,5%) contre 39,9% d'hommes qui ont une tolérance vis-à-vis de la sanction. On peut donc relever un effet de sexe sur la sanction en affirmant que la femme est plus sévère quand il faut sanctionner un écart de comportement à l'instar de la tricherie. La figure ci-dessous explique à cet effet les tendances entre les hommes et les femmes.

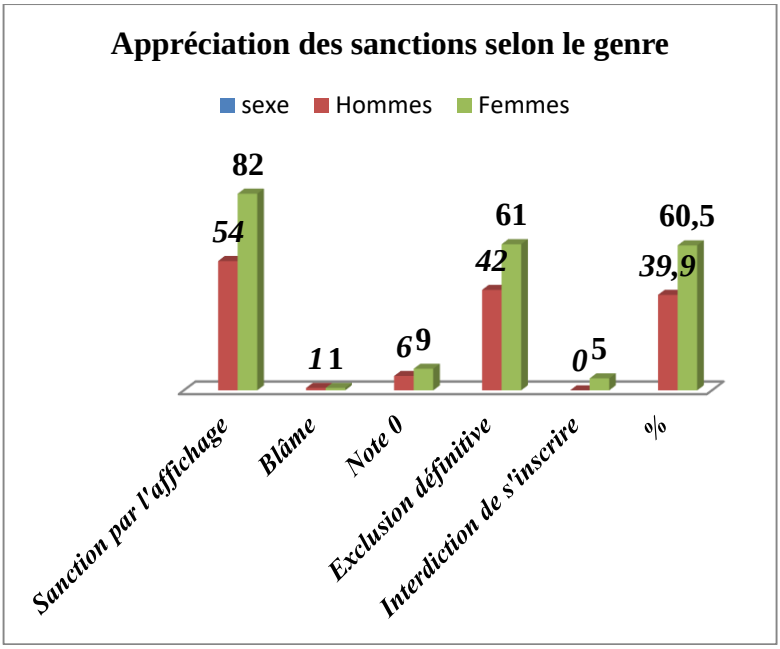

Notre étude

3.2. Niveau d'étude et la sanction par l'affichage

Le niveau 2, représenté par 65 participants soit 33, est en faveur de la sanction par l'affichage des tricheurs. Aucun d'entre eux n'est ni pour le blâme, ni pour la note 0 encore moins pour l'interdiction de s'inscrire dans les autres universités du pays et/ou de la zone CEMAC. Toutefois, 32 personnes sont d'accord pour l'exclusion définitive après le conseil de discipline.

Le niveau 3 qui a 165 participants, 95 sont en faveur de la sanction par l'affichage, seulement 2 pour le blâme, 15 pour la note 0, 52 pour l'exclusion définitive et 1 seul participant est d'accord avec l'interdiction de s'inscrire dans les autres universités locales et sous régionales.

Pour ce qui est du niveau 4, 4 participants ont répondu au questionnaire. Pour cela, 3 sont fortement d'accord pour l'affichage de la photo du tricheur et 1 personne pour l'interdiction de s'inscrire dans les universités contre aucun qui ne soit favorable ni pour le blâme, ni pour la note 0 ni pour l'exclusion définitive.

Quant au niveau 5, 5 sont tout à fait d'accord pour que la photo du tricheur soit affichée dans tous les campus. Mais, aucune personne n'est d'accord pour le blâme et la note 0. Cependant, 19 personnes acceptent tout de même que l'individu coupable de tricherie soit exclu définitivement après conseil de discipline et 3 militent en faveur de l'interdiction à une inscription dans les autres universités du Cameroun et de sous-région Afrique centrale.

Une analyse plus approfondie montre que les participants étudiants du niveau 3 sont plus en faveur de la sanction contre l'affichage 63,2%. Le niveau 2 se montre légèrement 24,9% en faveur de ladite sanction. Le niveau 5 (10,3%) se montre tolérant en raison de leur faible représentativité en ce qui concerne la sanction pour l'affichage. Enfin, le niveau 4 n'est pas totalement d'accord avec cette sanction contre la tricherie.

En somme, plus on monte dans les études, moins on est favorable à une sanction visant à stigmatiser l'étudiant infortuné sur le plan disciplinaire et surtout en lien avec la tricherie.

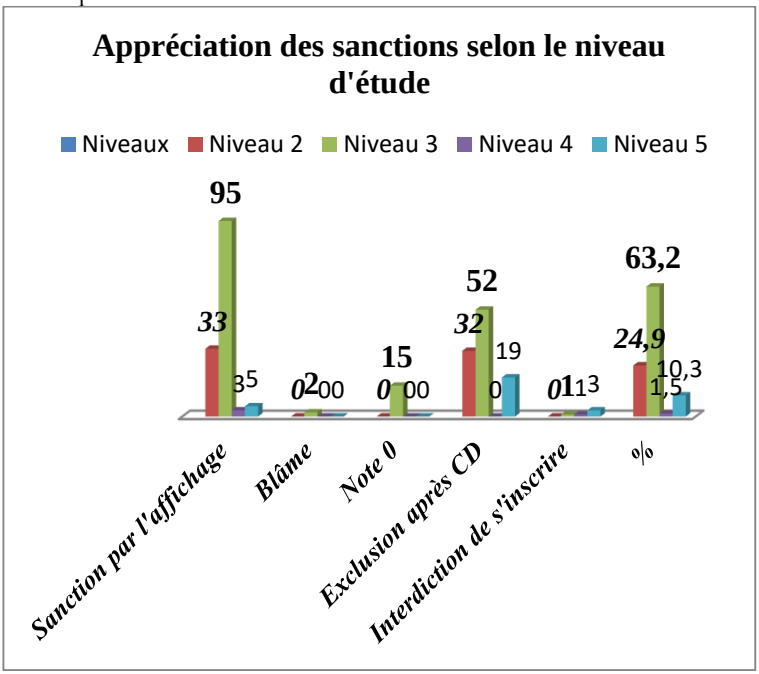

Notre étude

3.3. La filière fréquentée et la sanction par l'affichage

Pour ce qui est de la filière, 45 étudiants de LEG soit 23 sont en faveur de la sanction par l'affichage contre 13 qui sont en faveur de l'exclusion définitive, 9 pour la note 0 et aucune personne pour le blâme et l'interdiction à s'inscrire dans les autres universités.

Pour LIADE-LICOFI, 62 participants soit 32 sont tout à fait d'accord avec la sanction par l'affichage contre 30 qui sont pour l'exclusion définitive. Le blâme, la note 0 et l'interdiction de s'inscrire dans les universités nationales et sous régionales sont fortement rejetées par les étudiants de Liade-Licofi car, il n'ya aucune personne favorable à ces sanctions.

Pour LICOFI 3 représentée par 47 étudiants, 24 sont pour l'affichage des tricheurs contre 23 qui sont pour l'exclusion définitive. Ici, aucun n'est favorable pour le blâme, la note 0 et l'interdiction de s'inscrire dans les universités nationales et sous régionales.

Pour ce qui est de LIMAC 3, 35 d'entre eux ont répondu au questionnaire pour montrer que 18 sont en faveur de la sanction par l'affichage contre15 qui valident l'exclusion définitive et 2 pour la note 0 et aucun pour le blâme et l'interdiction à s'inscrire ailleurs.

La filière LMCV représentée par 38 étudiants, se sont montrés en faveur de la sanction par l'affichage des tricheurs (n=30), 4 pour la note 0 ; 2 pour le blâme et une personne pour l'exclusion définitive et idem pour l'interdiction à s'inscrire dans les autres universités nationales et sous régionales.

Pour MADE représenté par 16 étudiants, 15 sont favorables à l'exclusion définitive après conseil de discipline contre une personne qui est tout à fait d'accord avec la sanction par l'affichage et aucun d'entre eux n'est ni pour le blâme, ni pour la note 0 ni pour l'interdiction à s'inscrire dans les universités nationales et sous régionales.

Enfin, pour les 18 de la filière MMS, 8 sont en faveur de la sanction par l'affichage, 6 pour l'exclusion définitive, 4 pour l'interdiction de s'inscrire dans les autres universités et aucune personne n'est pour le blâme et la note 0.

De ce qui précède, on retient que Liade-Licofi 2 est plus en faveur de la sanction des tricheurs par l'affichage soit 23,8% suivie de Licofi 3 (18%), 17% pour LEG 3. 14% de LMCV, 13,4% pour LIMAC3 contre 6,9% pour MMS et 6,1% pour MADE.

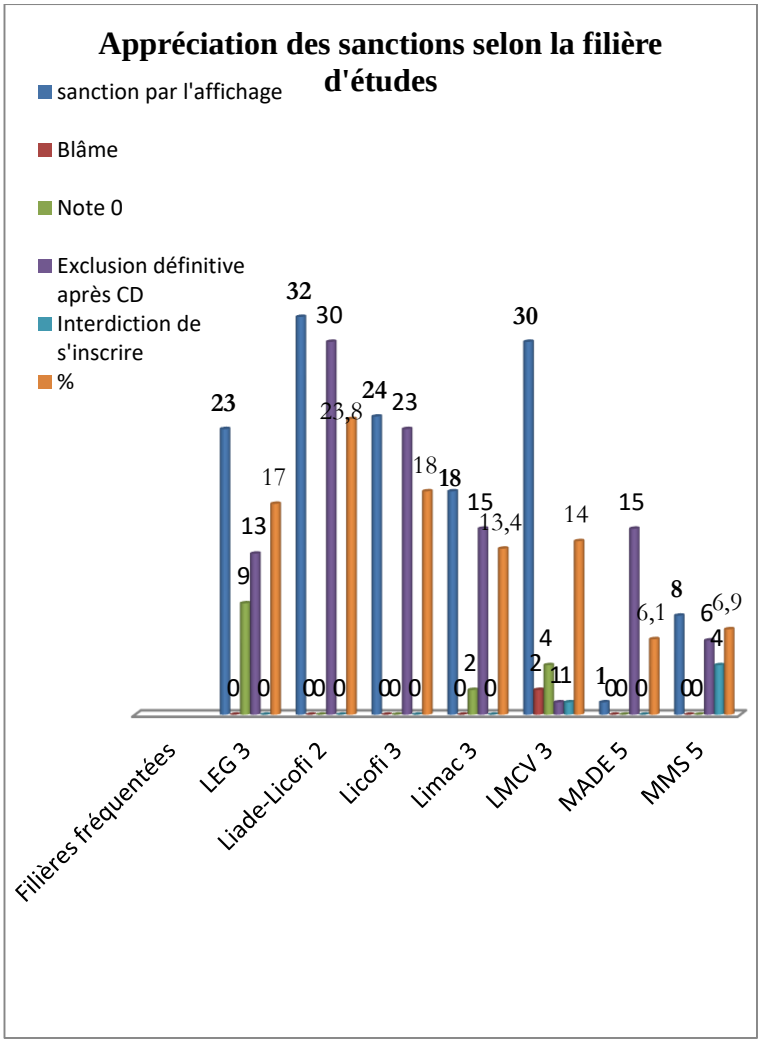

Notre étude

3.4. L'âge et la sanction par l'affichage

Les participants âgés de 20 à 25 ans représentent 218 de l'échantillon. 116 sont en faveur de la sanction par l'affichage, 83 sont d'accord pour l'exclusion définitive ; 15 d'entre eux sont pour une note

0 contre 2 qui préfèrent le blâme et 2 pour l'interdiction à s'inscrire dans les universités locales et sous régionales.

Ceux âgés entre 26 et 30 ans ont été 38 à donner leur accord pour répondre au questionnaire. A cet effet, 17 sont en faveur de la sanction par l'affichage contre 19 pour l'exclusion définitive et 2 pour l'interdiction de s'inscrire dans les autres universités et aucun n'est en faveur avec le blâme ni avec la note 0.

Les participants âgés entre 31-35 ans ont été faiblement représentés dans cet échantillon soit 5 seulement. Par conséquent, 3 d'entre eux acceptent la sanction par l'affichage, 1 pour l'exclusion définitive et 1 également pour l'interdiction à s'inscrire dans les autres universités. Cependant, aucun d'entre eux n'est d'accord ni avec le blâme, ni avec la note 0.

En conclusion, les jeunes sont les plus représentés et également les plus favorables à la sanction des tricheurs par l'affichage de leur photo sur l'ensemble des campus de l'Ucac tant au Cameroun que dans les autres campus soit 83,5% de l'échantillon. Cette tendance pour l'humiliation de l'étudiant tricheur diminue avec l'âge. En effet, ceux des étudiants âgés entre 26-30 ans et même 31 ans et plus, sont 14,6% et 1,9%, se sont montrés moins favorables à l'application de cette sanction soit 16,5%.

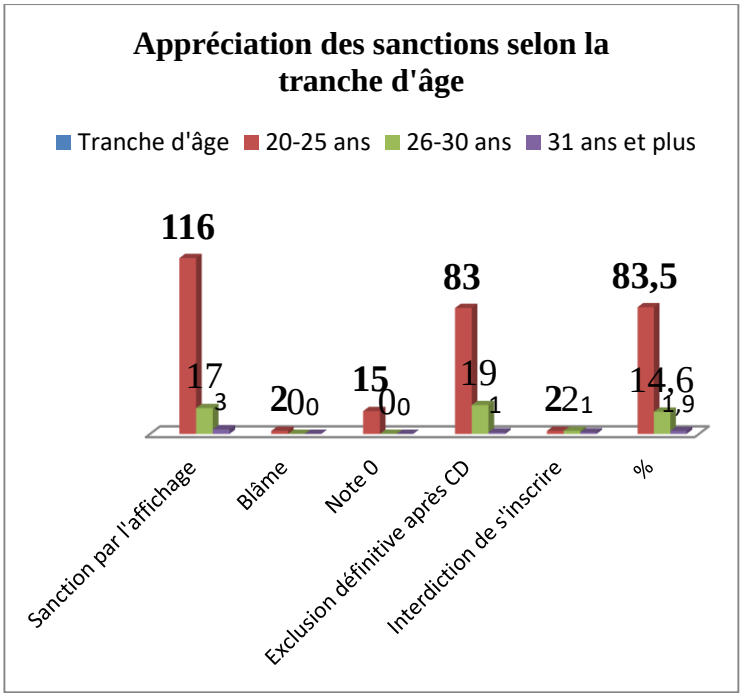

Notre étude

Au terme de ce qui précède, nous pouvons engager la discussion desdits résultats.

4. Discussion

Contribution théorique

Malgré le manque d'engouement des chercheurs camerounais depuis les travaux de Shaw, Briscoe et Garcia-Esteve (1968), Shaw, Schneider (1969), Shaw et Reitan (1969), Shaw, Iwawaki (1972) et de Gangloff et Hardy-Massard (2006) portant sur l'attribution de sanction, cette recherche montre qu'il existe bien d'autres variables organismiques susceptibles de caractériser le profil de l'évaluateur d'une sanction et surtout de sous-tendre l'opinion ou l'avis qu'il émettrait sur une stratégie de sanction. Les résultats sont en continuité des travaux portant sur les caractéristiques de l'évaluateur dans l'attribution d'une sanction. De ce qui précède, on retient globalement le caractère virulent

de la femme à sanctionner l'acte de tricherie et à opter plus en faveur de la sanction par l'affichage que les hommes; le débat entre les filières est présent en matière d'appréciation de la sanction avec en toile de fond, la question de différence attitudinale (certaines filières sont plus favorables à la sanction par l'affichage que d'autres). Egalement, l'âge est un facteur important en matière d'appréciation de la sanction par l'affichage. Plus on est jeune, plus on est porté favorablement sur la sanction par l'affichage que quand on avance en âge. Enfin, les résultats donnent à voir, la sanction la plus redoutée par la communauté estudiantine de l'université catholique d'Afrique centrale en cas de tricherie. Afficher la photo de l'étudiant coupable de tricherie participe de la stratégie de stigmatisation la plus à même de porter un coup sur la personne, la personnalité du tricheur. Par cet acte, outre la communauté estudiantine, le grand public est ainsi informé sur le visage des acteurs de comportements antisociaux en milieu organisationnel. Les campus de l'Ucac étant ouverts au grand public, la probabilité de faire connaitre non seulement le visage des tricheurs se voit adjoindre la stratégie organisationnelle interne en matière de sanction desdites personnes qui ternissent l'idéologie organisationnelle.

Contribution méthodologique et managériale

Sur le plan méthodologique, le fait de faire parler les étudiants de l'Ucac, cibles privilégiées et réceptacles attitrés de la politique disciplinaire en vigueur dans l'institution, permet de connaitre « leur part de vérité » sur la manière de sanctionner la tricherie en général mais surtout les tricheurs en particulier, aux yeux de la hiérarchie organisationnelle. En tant qu'acteur central de la communauté éducative, leur opinion sur tout ce qui touche au fonctionnement institutionnel est attendue car digne d'intérêt. Certes, il y a déjà une logique de représentativité de leur communauté au sein des instances managériales de l'institution (Assemblée Générale de la Faculté) où leur point de vue est rendu public. Les résultats de cette recherche donnent à voir, au-delà de la qualité, la quantité d'informations qu'une seule question peut donner à voir pour une meilleure appréciation de la hiérarchie sur les actes organisationnels souvent posés en direction du top-down institutionnel.

Sur le plan managérial, les résultats de notre étude apportent un plus au concept de gouvernance universitaire en vigueur au niveau de la tutelle administrative des universités publiques et privées au Cameroun. En effet, faire participer les étudiants dans la bonne marche de l'institution universitaire ne consiste pas seulement à privilégier la logique saupoudrage, à le clamer, à citer les textes tout en magnifiant la langue de boa ; faire participer les étudiants c'est leur donner effectivement des occasions de se prononcer librement et de manière objective, avec leurs mots, leurs expressions, leur vision, sur la bonne marche de l'institution. Le temps de parole des étudiants est savamment encadré lors de chaque rencontre entre la hiérarchie de l'Ucac et les étudiants. La technique de l'enquête permet d'aller au-delà des logiques d'intimidation, de question éludée, de réponse déguisée, de contrôle du chronomètre, de menaces voilées pour permettre au top-up management de mieux connaitre quelle direction entrevoir, quelle perspective viser, comment le faire, quand le faire et surtout pourquoi le faire.

Perspectives futures et conclusion

Notre travail présente des limites qui constituent autant de perspectives de recherche pour le futur. La première est liée à l'échantillon (les étudiants uniquement) qui ne sont pas les seuls membres de la communauté éducative de l'institution, même si l'objectif premier était de sonder leur opinion. Les autres membres que sont les enseignants, le personnel administratif, le club des surveillants, les parents, les partenaires organisationnels contribueraient à enrichir les opinions sur cette stratégie organisationnelle visant à sanctionner les tricheurs. La deuxième limite est méthodologique. L'étude n'a privilégié que la statistique descriptive pour mettre en exergue les occurrences et tendances favorables ou défavorables à la sanction par l'affichage. Or, la psychologie bénéficie, avec l'apport de la statistique inférentielle, d'une panoplie de tests statistiques pour mettre en exergue la minutie, la précision en matière de compréhension des phénomènes. Une étude visant étudier les liens entre les variables attributs de nos répondants en lien avec l'attitude, la perception de la sanction par l'affichage permettrait encore d'apporter d'autres informations sur l'attribution des

sanctions à l'égard de la tricherie à l'université catholique d'Afrique centrale.

Références bibliographiques

Aubert-Lotarski Angela; Nkizamacumu Desiré; Kozlowski Dorothée, (1996), Agir en situation complexe, Note de synthèse 1: La conduite du changement. Bruxelles : ESEN,

Buze Michel, (2007), La « triche », un sport national en France ? Réalités, causes et remèdes à consulter sur http://www.web-tricheur.net.

Cyert Richard ; March, James (1972), Behavioral Theory of the Firm. New-York: Englewood Cliff,.

Freeman Edward R. (1984), Strategic Management : A Management Stakeholder Approach, NewYork: Cambridge University Press,

Galand Benoît (dir.), (2008), Serrer la vis ou changer d'outils? Les sanctions à l'école et ailleurs. Bruxelles : Changements pour l'Egalité.

Gangloff Bernard, Hardy-Massard Sandrine, (2006), Critères attributifs de sanction et « Culture de Métier » : Approche comparative dans la justice naive versus « Experte » in *Revista Interamerica de Psicologia/Interamerican Journal of Psychology, vol. 40*, Num. 1, pp.21-36.

Gravers Sharron, (2008), Student Cheating Habits : A Predictor Of Workplace Deviance. *Journal of Diversity Management*, 3(1), 15-22.

Guenard Florent, (2012), *La fabrique des tricheurs : la fraude aux examens expliquée au ministre, aux parents et aux professeurs*. Paris : Jean-Claude Gawsewitch Editeur.

Guibert Pierre, Michaut Christophe, (2009), Les facteurs individuels et contextuels de la fraude aux examens universitaires. Revue française de pédagogie, 169(4), 43-52.

Mazodier Myriem, Foucault Marc, Blemont Patrice et Kesler Stéphane, (2012), La fraude aux examens dans l'enseignement supérieur. *Rapport à Monsieur le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Rapport-n°2012-027*, avril 2012. P.1-74,

Mboe Gustave Georges, (2017), Opinion des acteurs sur une stratégie organisationnelle : le cas des étudiants sur l'affichage de la photo des tricheurs dans les campus de l'Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC). *Nkâ Lumière, Revue Interdisciplinaire de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Numéro 17, 1er Semestre 2017, p.193-202.*

Mboe Gustave Georges, (2010), Phénomène de la tricherie chez les étudiants la faculté des arts, lettres et sciences humaines de l'Université de Yaoundé I : Analyse psychologique. *Conférence du 27 mai 2010 à l'amphi 700 sur le thème : « Fraude et tricherie en milieu universitaire » à l'occasion de la semaine culturelle de l'AEFALSH, édition 25-29 mai 2010*, à consulter sur www.jeslo.e-monsite.com/forum,

McCabe Donald, Trevino Linda Klebe, Butterfield Kenneth, (2001), Cheating in Academic Institutions: A Decade of Research. *Ethics & Behavior*, 11(3), 219-232.

McCabe Donald, (2005), Cheating among college and university students: A North American perspective. *International Journal of Education Integrity*, 1(1), 1-11.

Merle Pierre, (2005), *L'élève humilié. L'école, un espace de non-droit ?* Paris : P.U.F.

Michaut Christophe, (2013), Les nouveaux outils de la tricherie scolaire au lycée. *Recherches en éducation*, CREN-Université de Nantes, pp.131-142.

Michaut Christophe, (2009), Les facteurs individuels et contextuels de la fraude aux examens universitaires. *Revue française de pédagogie*, pp. 43-52.

Mouraux Danielle, (2008), Des règles et des sanctions « éducatives » ? In Galand, B. (dir.), Serrer la vis ou changer d'outils ? *Les sanctions à l'école et ailleurs*, p.20-28. Bruxelles : Changements pour l'Egalité.

Nguyen Nah, (1994), Eléments d'information contribuant à la formation de l'image d'un établissement universitaire. *Revue Canadienne de l'Education, 19*(4), pp. 386-398.

Pech Marie-Estelle, (2010), *L'école de la triche*. Paris : L'Editeur.

Sarda Michel, (2007), L'utilisation de la gestion participative dans le cadre de changements à la grille-matière au secondaire (Mémoire de DESS en administration de l'éducation). Université de Montréal.

Shaw Ji.I., Reitan Harold T, (1969), Attribution of responsibility as a basis for sanctioning behavior. *Bristish Journal of Social and Clinical psychology*, 8, 217-226.

Shaw Marvin E. Iwawaki Saburo, (1972), Attribution of responsibility by Japanese and American as a function of age. *Journal of Cross-Cultural Psychology*, 3, 71-81.

Shaw Marvin, Schneider Wesley, (1969), Negro-White differences in the attribution of responsibility as a function of age. *Psychodynamic Science*, 16, 289-291.

Shaw Marvin, Briscoe Mary-Elizabeth, Garia-Esteves Julia, (1968), A Cross-cultural study of attribution of responsibility. *International Journal of Psychology*, 3, 51-60.

Stephens Jason, Cheating Dans, Salking Rasmussen (dir.), (2008), *Encyclopedia of Educational Psychology* (vol.1, p.136-142). California: SAGE Publications.

Tchouata Foudjio Charles, (2009), Déterminants sociocognitifs du locus de contrôle et attitudes des étudiants vis-à-vis de la tricherie pendant les examens (Mémoire de DEA non publié). Université de Yaoundé I, Cameroun.

Tchouata Foudjio Charles, Lamago, Ferdinand Merlin, Singo Njabo Corine Raissa, (2014), Fraude aux examens et formation des enseignants: le cas de l'Ecole normale supérieure de Yaoundé. *Formation et profession* 22(3), p.48-62. http://dx.doi.org/10.18162/fp.2014.152.

Tchouata Foudjio Charles, Tchokote Emilie Christelle, Lamago Ferdinand Merlin, Singo Njabo Corine Raissa, (2011), Environnement psychosocial et fraude aux examens universitaires au Cameroun. *Rapport ROCARE pour le compte de l'édition des Small Grants Edition*.

Tournier Philippe, (2012), Un système « fraudogène ». Edito. *Direction* 197, avril 2012, p.6-7.

Weiss Jean-Pierre, (2001), L'écoute des bénéficiaires. *Guide des bonnes pratiques pourl'écoute des beneficiaries des prestations du ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement*.

Whitley Bernard, (1998), Factors Associated with Cheating Among College Students: *A Review. Research in Higher Education*, 39, 235-274.